

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19
DATE DE LA CONVOCATION		
22 septembre 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
24 septembre 2026		
N°	2026/36	OBJET :

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L’an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10), M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomás ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10 - pouvoir à Thierry MARAIS), Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à Bruno NICOLAS), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

M Emmanuel HUET est désigné secrétaire de séance.

Décision Modificative n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57,

VU l’avis de la commission des finances en date du 15 septembre 2026,

VU la délibération n°2026/20 du 16 avril 2026 portant adoption du budget primitif pour l’exercice 2026,

CONSIDÉRANT qu’il convient de procéder à des régularisations d’imputation sur le budget de la ville,

Il est proposé aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0,00 €	13 212.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	13 212.00€	0,00 €	0,00 €
R- 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0.00 €	0,00 €	13 212.00€
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0.00 €	0,00 €	13 212.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	13 212.00 €	0,00 €	13 212.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-13912 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00 €	2 096.00 €	0,00 €	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_36-DE

D-139141 : Subv. inv. actifs amort. - Communes membres du GFP	0,00 €	1 769.00	0,00 €	0,00 €
D-13935 : Subv. inv. fonds équip. - Amendes radars auto et amendes police	0,00 €	1 453.00 €	0,00 €	0,00 €
D-139362 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation soutien invest. Local	0,00 €	7 894.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	13 212.00	0,00 €	0,00 €
D-2135-14 : Immeubles et annexes	0,00 €	6 611.26 €	0,00 €	0,00 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00	0,00 €	6 611.26 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	6 611.26 €	0,00 €	6 611.26 €
R- 1312 : Subv. transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000.00 €
D-2111-14 : Immeubles et annexes	8 212.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 212.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 212.00 €	19 823.26 €	0.00 €	11 611.26 €
Total Général		24 823.26 €		24 823.26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 sur le budget de la ville tel que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le
Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel HUET

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 30 septembre 2026



Le Maire

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_36-DE